

IV. Responsabilité des États: endossement de réclamations par le gouvernement du Canada par l'entremise du ministère des Affaires extérieures	63
A. Endossement de réclamations	63
1. Principes généraux	63
2. Procédure	66
B. Bons offices	67
V. Questions relatives aux navires étrangers dans les eaux canadiennes en matière de pêche, de pollution et de recherche, comprenant la délimitation de la mer territoriale, la détermination d'un lieu particulier par rapport à la mer territoriale, les zones de pêche, le plateau continental ou les zones de pollution du Canada	69
VI. Informations sur les accords internationaux	71
Bibliographie choisie	73
Annexes	75
A. États avec lesquels le Canada est lié par un traité sur l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale	75
B. Entente entre le Québec et la France sur l'entraide judiciaire en matière civile, commerciale et administrative	76
C. Mémoire d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les préavis, la consultation et la coopération concernant l'application de lois antitrust nationales	85
D. Commission rogatoire	93
E. Traité d'entraide juridique en matière pénale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique	95
F. Traités d'extradition en vigueur pour le Canada au 1 <sup>er</sup> mars 1987	105
G. Conventions multilatérales faisant de la piraterie aérienne et certains autres délits des délits passibles d'extradition entre les parties, au 1 <sup>er</sup> janvier 1986	113
H. Ordonnances alimentaires - Arrangements réciproques	114
I. Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants	115